

**QUESTIONS / VRAGEN :**

1. Interpellation de Madame **Celi RODRIGUEZ**, Conseillère communale, concernant l'Inquiétude des riverains sur l'état du Square Baron Bouvier.

Interpellatie van Mevrouw **Celi RODRIGUEZ**, Gemeenteraadslid, betreffende de onrust van de bewoners over de toestand van de Baron Bouvier-Square ;

2. Interpellation de Monsieur **Loïc FRAITURE**, Conseiller communal, concernant la grève des cafés au Parvis.

Interpellatie van de Heer **Loïc FRAITURE**, Gemeenteraadslid, betreffende de staking van de cafés op het Voorplein ;

3. Question orale de Monsieur **Marc NAETHER**, Conseiller communal, concernant l'usage des sacs plastiques à usage unique sur les marchés.

Mondelinge vraag van de Heer **Marc NAETHER**, Gemeenteraadslid, over het gebruik van plastic tassen voor eenmalig gebruik op de markten ;

4. Question orale de Monsieur **Loïc FRAITURE**, Conseiller communal, concernant les frais scolaires.

Mondelinge vraag van de Heer **Loïc FRAITURE**, Gemeenteraadslid betreffende de schoolkosten;

5. Question orale de Monsieur **Mohamed EL OUARIACHI**, Conseiller communal, relative à l'enseignement.

Mondelinge vraag van de Heer **Mohamed EL OUARIACHI**, Gemeenteraadslid, met betrekking tot het onderwijs ;

6. Question orale de Monsieur **Marc NAETHER**, Conseiller communal, sur les avaloirs bouchés.

Mondelinge vraag van de Heer **Marc NAETHER**, Gemeenteraadslid, over de verstopte straatkolken ;

7. Question orale de Monsieur **Marc NAETHER**, Conseiller communal, sur le stationnement dans la zone limitrophe Forest.

Mondelinge vraag van de Heer **Marc NAETHER**, Gemeenteraadslid, over het parkeren in de aangrenzende zone Vorst ;

8. Question orale de Monsieur **Marc NAETHER**, Conseiller communal, sur l'état de l'art public à Saint-Gilles.

Mondelinge vraag van de Heer **Marc NAETHER**, Gemeenteraadslid, over de stand van de openbare kunst in Sint-Gillis



## **1. Interpellation de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant l'Inquiétude des riverains sur l'état du Square Baron Bouvier**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins,

Nous sommes interpellés par les habitants du Square Baron Bouvier excédés par la situation d'insécurité et de malpropreté flagrante qui y règne depuis un certain temps maintenant et qui s'aggrave de jour en jour dans l'îlot.

Les habitants de ce quartier ont déjà manifesté leur mécontentement et ont dernièrement adressé un courrier à Monsieur le Bourgmestre en date du 11 août dernier ; au moment où nous introduisons notre interpellation, ce courrier n'a pas eu de réponse sur une série de points.

Concernant le projet d'aménagement du square, un questionnaire a été diffusé très largement dans toutes les boîtes aux lettres du quartier mais pourquoi alors ne pas avoir adressé tout aussi largement les résultats de cette enquête auprès de chaque riverain, dans leur boîte aux lettres aussi ? Les résultats tels qu'affichés dans le parc à chiens restent difficiles à lire et à comprendre. Par ailleurs, les 400 personnes qui ont donné leur avis sont-elles toutes des riverains immédiats du square ou bien le périmètre a-t-il été plus large, la diffusion s'étant faite aussi via les réseaux sociaux ?

Les sources de nuisances qui inquiètent les riverains sont diverses en particulier une fois la nuit tombée au moment où justement tout un chacun aspire à trouver un peu de tranquillité.

Nous citerons :

1. les concerts quotidiens d'aboiement des nombreux chiens qui courent librement dans le petit parc et le square- le problème ne sont pas les chiens en soi bien évidemment - mais le fait que les espaces qui leur sont réservés ne sont aucunement respectés, ils courent sans laisse en dehors du parc à chiens. Imaginez l'état de la pelouse et des sentiers après leur passage, comment s'y promener sereinement ou laisser jouer les enfants dans un espace ainsi souillé. Non seulement les espaces, mais les horaires n'ont plus ne sont pas mieux respectés par certains maîtres si bien que les concerts se poursuivent tard la nuit ;
2. la présence quotidienne de ce qui ressemble à des trafiquants, la présence de voitures suspectes qui vont et viennent de façon régulière, qui s'arrêtent longuement sur la place avec à bord des personnes qui s'attardent, fument et discutent bruyamment jusqu'aux petites heures du matin ;
3. après le départ de ces derniers, le square et ses abords sont jonchés de détritibus en tout genre (cigarettes, emballages de nourriture et autres) alors que des poubelles sont disponibles ;
4. le coin de l'immeuble n° 1 caché par l'abri pour vélos fait office d'urinoir, endroit tranquille et à l'abri des regards où l'on vient se soulager quotidiennement sur la taque donnant dans les caves privées de l'immeuble et dégageant une odeur pestilentielle particulièrement insupportable avec la chaleur ;

Bref, un nombre considérable d'incivilités et de nuisances qui se concentrent sur cet espace public qui inquiètent et qui empoisonnent la vie des riverains directement impactés par ce qui s'y passe. Ne serait-il pas envisageable de placer des caméras de surveillance à cet endroit ?

Que comptez-vous prendre comme mesure concrète pour régler chacun de ces problèmes clairement énoncés dans notre interpellation, que comptez-vous faire pour rétablir la propreté, le respect, la sécurité, la tranquillité sur ce parc qui était jusqu'à peu si convivial pour toutes et tous - toutes générations confondues.

En vous remerciant pour vos réponses,

## **2. Interpellation de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal, concernant la grève des cafés au Parvis**

La semaine passée, les cafetiers ont décidé de faire grève. Certains ont ainsi voulu dénoncer l'inaction politique, face à une recrudescence d'agissements violents de la part de personnes présentées comme des "toxicomanes". Certains dénoncent qu'il n'est plus tenable que les serveurs fassent le travail d'assistant social et de psychologue à la place des autorités publiques. D'autres ont aussi fermé boutique par solidarité avec leurs collègues.

De l'avis unanime des riverains, des cafetiers, serveurs et usagers que nous avons interrogés, il est vrai que la violence a beaucoup augmenté sur le parvis et que la situation est inacceptable. La crise du covid est identifiée spontanément comme l'élément déclencheur.

C'est aussi ce que dit l'Ilot, l'association située sur le Parvis qui accueille, en journée, des personnes dans la précarité, tout en ajoutant qu'en réalité, les problèmes d'extrême précarité n'ont fait qu'augmenter ces dernières années. L'Ilot pointe les manquements structurels en termes d'accompagnement des problèmes d'assuétude et de santé mentale. Il faut aussi s'attaquer aux politiques qui causent toujours plus de précarité. L'Ilot interroge aussi le partage de l'espace entre tous les publics. Il est vrai que les projets de la commune pour le quartier prêtent aux tensions (il n'existe par exemple ni suffisamment de bancs publics, ni toilettes publiques dignes de ce nom).

Face à ce mouvement, les responsables politiques communaux ont envoyé une lettre aux riverains et commerçants. Deux mesures récentes ou futures sont annoncées.

Premièrement une présence accrue de la police qui aurait permis 26 arrestations depuis juillet. Ces 26 arrestations ont-elles concerné les personnes visées par le mouvement de grève ? Si non, quels étaient les cas concernés ? Si oui, quel suivi a été mis en place ? En quoi la situation s'est-elle améliorée depuis ces 26 arrestations ? Quelle coordination avec le travail des éducateurs de rue, les gardiens de la paix et les différents services psycho-sociaux ? Quels sont les horaires de permanence de la police sur le parvis ? Nous avons besoin d'une police de proximité, qui garantisse la sécurité de toutes et tous, assure une présence préventive et puisse intervenir rapidement pour empêcher la violence. Mais de l'avis même des policiers que nous avons interrogés, la police ne dispose pas des moyens pour effectuer ces missions. Quels moyens concrets supplémentaires avez-vous donc mis à leur disposition pour effectuer les missions précitées ?

Deuxièmement, vous annoncez des "interdictions de lieu" contre les personnes les plus fréquemment problématiques. Comme le dit très justement l'Ilot, ces mesures ne constituent pas une solution structurelle, durable et digne. En quoi cette mesure "d'interdiction de lieu" ne ferait-elle pas que déplacer le problème ? Et en quoi réglerait-elle la situation de manière structurelle et durable, concernant des causes telles que les assuétudes, les troubles psychiatriques et l'extrême précarité ? Qui va décider d'appliquer cette mesure, sur base de quels critères précisément ? Si, comme le disent les professionnels du secteur, l'Etat s'avère de moins en moins capable d'assurer ses missions envers ces personnes, comment justifiez-vous le bien fondé et même la réelle utilité d'une telle mesure ? Combien de temps allez-vous l'appliquer, et surtout, que mettez-vous en place comme réelle politique alternative de fond ?

**3. Question orale de Monsieur Marc NAETHER, Conseiller communal, concernant l'usage des sacs plastiques à usage unique sur les marchés**

Depuis plusieurs années, les sacs en plastique à usage unique sont interdits sur les marchés saint-gillois.

On constate néanmoins que cette interdiction n'est pas respectée par certains vendeurs, notamment au marché du Midi.

- Y a-t-il des contrôles de cette interdiction ?
- Combien d'infractions ont été constatées en 2020 et 2021 ?
- Quelles sont les conséquences pour les vendeurs qui ignorent systématiquement cette interdiction ?

**4. Question orale de Monsieur Loïc FRAITURE, Conseiller communal, concernant les frais scolaires**

C'était une promesse de l'accord de majorité : la gratuité du matériel scolaire. Il s'agit d'une mesure qui n'était pas dans les programmes des partis de la majorité, mais qui était une priorité des quelque 300 saint-gillois que nous avons consultés lors de notre campagne électorale. Nous avons très logiquement fait campagne pour cette mesure et l'avons saluée lorsque vous l'aviez annoncée.

Malgré les annonces, et malgré les importants projets et budgets déjà mis en place, il semblerait que les frais de photocopies soient toujours adressés aux familles. Nous avons des exemples au LIRL de factures pour "frais scolaires obligatoires" s'élevant à 30€.

A combien peuvent s'élever ces frais scolaires obligatoires selon les cas et les différentes écoles ? Le Collège s'engage-t-il à rendre le matériel scolaire totalement obligatoire d'ici la fin de la mandature ?

**5. Question orale de Monsieur Mohamed EL OUARIACHI, Conseiller communal, relative à l'enseignement.**

Monsieur Le Bourgmestre,

Madame la Présidente,

Monsieur l'Echevin de l'enseignement,

L'accord de majorité de la législature stipule dans le chapitre concernant l'enseignement qu'une tendance à la gratuité effective sera mise en œuvre dans nos écoles communales.

Vous avez déjà garanti la gratuité du matériel scolaire et la gratuité des repas chauds dans les sections maternelles ainsi que les sorties et activités, toujours pour les maternelles.

Nous sommes au mi-mandat et nous souhaiterions savoir quelles seraient les nouvelles mesures pour continuer à tendre vers cette gratuité effective?

Par ailleurs la crise sanitaire a mis à rude épreuve les personnels de nos écoles, pourriez-vous nous faire un état des lieux en cette rentrée 2021 en nous expliquant comment vous garantissez le bon fonctionnement de nos écoles (absentéisme, réorganisations en cas de fermeture de classes, les cantines sont-elles repris?) ? "

Salutations,

**6. Question orale de Monsieur Marc NAETHER, Conseiller communal, sur les avaloirs bouchés.**

En cas de fortes précipitations, il arrive à certains endroits de la commune que les avaloirs soient bouchés. Pour citer un seul exemple, ceci était le cas plusieurs fois cet été au croisement des rues Africaine et Américaine, mais aussi à d'autres endroits.

- Quelles actions préventives sont menés par la commune pour entretenir les avaloirs et éviter les avaloirs bouchés ?
- Combien de problèmes de ce type ont été signalés par les citoyens soit directement par mail/téléphone, soit via FixMyStreet cette année ?
- En moyenne, dans quel délai sont-ils résolus ?



**7. Question orale de Monsieur Marc NAETHER, Conseiller communal, sur le stationnement dans la zone limitrophe Forest**

Les « frontières » communales posent régulièrement problème en matière de stationnement pour les saint-gillois qui habitent près des limites communales. Ceci est particulièrement vrai pour la zone limitrophe de Forest, où le contrôle du stationnement est effectué par l'agence régionale Parking.Brussels. Les limites entre les communes ne sont pas toujours bien indiquées, comme par exemple dans la rue du Mont Kemmel. Les habitants de cette zone se plaignent régulièrement, et depuis longtemps, qu'ils reçoivent des amendes de Parking.Brussels alors que leur voiture se trouve soit dans leur propre rue, à quelques mètres de leur maison mais déjà à Forest, ou alors dans une autre rue, mais dans le voisinage immédiat, sur des places de parking gérées par Forest mais pas mal indiquées (comme c'est par exemple le cas des places de stationnement dans l'avenue du Mont Kemmel côté Parc).

- Est-ce que des accords existent entre Saint-Gilles et Forest pour reconnaître les cartes de stationnement de l'autre commune pour les riverains qui habitent tout près des limites communales (par exemple, dans leur propre rue jusqu'au prochain carrefour) ?
- Est-ce que ces accords sont publiés sur le site internet de la commune, et si oui, où exactement ?
- Est-ce que le Collège est au courant de ce type de problème dans les zones limitrophes avec Forest ? Y a-t-il eu des contacts avec Forest à ce sujet ?
- Les problèmes dans cette zone entre Saint-Gilles et Forest sont connus depuis des années et le service stationnement est interpellé régulièrement par les riverains. Qu'est-ce que le Collège a déjà essayé de mettre en œuvre et quelles solutions envisage-t-il à très court terme pour résoudre ce problème ?
- Est-ce que la commune reçoit aussi des plaintes des Forestois qui habitent tout près de Saint-Gilles et qui se voient infliger des amendes de stationnement malgré le fait que leur voiture soit stationnée à proximité immédiate de leur habitation, mais dans « l'autre » commune ? Est-ce fréquent, et si oui, quelles actions sont menées pour éviter que cette situation – frustrante pour les habitants – ne se reproduise ?

**8. Question orale de Monsieur Marc NAETHER, Conseiller communal, sur l'état de l'art public à Saint-Gilles.**

Saint-Gilles compte de nombreux ouvrages d'art public, comme par exemple des bustes, des plaques commémoratives etc., installés soit par les autorités communales ou régionales, soit par des initiatives privées comme par exemple les associations.

Malheureusement, ces œuvres se trouvent souvent dans un état de propreté déplorable et ne sont pas toujours entretenues.

- Est-ce qu'il existe un registre central de tous les œuvres d'art public à Saint-Gilles ? Si oui, combien d'œuvres sont répertoriés dans ce registre ?
- Est-ce que ces œuvres sont entretenues et nettoyées régulièrement ?
- Quelles actions sont menées lorsque la commune reçoit une plainte concernant la propreté (par exemple des tags) sur un œuvre d'art public ?